

ANNEXE 1 - DELIBERATION N° 18 - 08

APPROBATION DES CONVENTIONS, AVENANTS ET CONVENTIONS CADRE

Direction Territoriale  
Seine Francilienne  
Volume 3

<p>Ligne programme : 1111</p> <p>Dossier : 1070897</p> <p>Aide : 1081692-1</p> <p>Bénéficiaire : BONNEUIL EN FRANCE</p>	<p>Modification : Modifier le montant retenu par 89 637 245€ au lieu de 90 958 859€ : soit une subvention de 35 854 898€ et une avance de 17 927 449€ au lieu de 36 383 544€ de subvention et 18 191 772€ d'avance.</p>
<p>Ligne programme : 1111</p> <p>Dossier : 1070983</p> <p>Aide : 1081808-1</p> <p>Bénéficiaire : OISSERY ST PATHUS</p>	<p>Modification : Modifier le montant retenu par 3 848 265€ au lieu de 4 971 315 € : soit une subvention de 1 539 306€ et une avance de 769 653€ au lieu de 1 988 526€ de subvention et 994 263€ d'avance.</p>

Direction Territoriale des  
Bocages Normands  
Volume 8

<p>Ligne programme : 1212</p> <p>Dossier : 1071015</p> <p>Aide : 1081846-1</p> <p>Bénéficiaire : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM</p>	<p>Modification : Modifier le calcul du prix de référence. Le nouveau montant de l'assiette est de 645 040 € HT au lieu de 650 770 € HT.</p>
---	--

<p>Ligne programme : 2312 Dossier : 1071097 Aide : 1082249-1 Bénéficiaire : SM PRODUCTION EAU POTABLE REGION CAEN</p>	<p>Modification : Modifier le taux à 40% au lieu de 80%.</p>
<p>Ligne programme : Dossier : 1070953 Aide : 1081763-1 Bénéficiaire : Monsieur Camille</p>	<p>Modification : Modifier le taux à 100 % au lieu de 80%.</p>